



## DISPOSITIF PEDAGOGIQUE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT CREDD CLIMAT, EAU, BIODIVERSITE, ALIMENTATION 2021-2022

### CONTEXTE

La CREDD a pour objectifs de développer, soutenir et accompagner les projets d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires de la région Centre-Val de Loire.

Le dispositif pédagogique Education à l'environnement et au développement durable permet de développer de nouvelles actions en complémentarité des aides déjà existantes.

Aussi, ce dispositif met en valeur les **structures signataires du référentiel de qualité jeune public**.

Ce dispositif a été testé sur l'année scolaire 2020-2021, pour 21 classes de **cycles 3 et 4** (CM1 à la 3<sup>ème</sup>) dans le département du Loir-et-Cher.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, ce dispositif sera déployé à un public plus large : **cycle 2, 3 et 4** (CP à la 3<sup>ème</sup>) et sur **l'ensemble des six départements de la Région**.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un dispositif d'impulsion et de soutien aux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les **écoles et établissements scolaires** de la région Centre-Val de Loire, qu'ils soient publics ou privés.

Ce dispositif invite les classes à explorer, sur une grande partie de l'année scolaire, une thématique directement reliée à leur environnement local.

Les thématiques retenues sont : **la Biodiversité, l'Eau, le Climat, l'Alimentation**.

Tout au long des projets, les élèves sont amenés à **être sur le terrain** et dans la nature pour aboutir à la mise en place d'actions visant à sensibiliser aux enjeux environnementaux et à améliorer le bilan environnemental.

Ces projets sont également menés dans une logique de **partenariat entre enseignants, éco-délégués et éducateurs à l'environnement** qui construisent et animent ensemble ce projet.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce dispositif s'adresse aux **écoles et établissements scolaires** de la région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de ce dispositif, le projet **doit être porté par un professeur identifié comme responsable**.

Seuls les projets validés par le chef, le directeur d'établissement scolaire ou l'IEN de circonscription seront soutenus.

### QUE PROPOSE CE DISPOSITIF ?

- **Trois animations d'une demi-journée sur plusieurs mois répartis dans l'année scolaire** réalisées par un éducateur à l'environnement d'une structure signataire du référentiel de qualité. **Les 3 animations sont prises en charge à 100%**.
- **L'accompagnement pédagogique** d'un éducateur à l'environnement ainsi que d'un professeur référent EDD tout au long du projet, est compris dans le financement des animations.
- **Financement à 80 % de deux déplacements maximum** pour des sorties sur le terrain sur présentation de justificatif. (Dans la limite de 300 euros et les 20% restant à la charge de l'établissement).

## LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Déposer la fiche projet avant le 30 septembre 2021.

- Faire participer une classe d'un établissement scolaire public ou privé : CP, CE1, CE2, CM1 ; CM2, 6ème ; 5ème, 4ème, 3ème.
- Établir un **partenariat** entre un enseignant et un animateur professionnel en éducation à l'environnement signataire du référentiel de qualité jeune public (RQJP).
  - Identifier l'animateur partenaire : nom, prénom et structure associative RQJP ;
  - Co-construire le projet avec l'animateur partenaire (ce partenariat se concrétise dans le montage du projet et tout au long de celui-ci par des échanges réguliers animateurs-enseignants).
- Le projet doit répondre à une ou plusieurs de ces thématiques :
  - Biodiversité (Biodiversité locale, Plantation de Haie, Biodiversité au jardin, ...)
  - Eau (Crues et inondations, Cycle de l'eau, ...)
  - Climat (Sécheresse, Adaptations aux changements, Plantation d'arbres, ...)
  - Alimentation (Plantation de vergers, Potager, Cueillette plantes comestibles, ...)
- Pour les collèges : le projet doit être validé par le chef d'établissement.
- Pour les écoles : l'IEN de circonscription doit valider le projet.

## LES CRITERES D'ATTRIBUTION

La Commission de validation aura lieu le 14 octobre 2021.

1. **Définir une question liée à un enjeu environnemental** en lien avec le Climat et/ou l'Eau et/ou la Biodiversité et/ou l'Alimentation.
2. Favoriser l'**interdisciplinarité**.
3. **Impliquer les élèves** : Durant l'année scolaire, les différentes séquences du projet permettront aux élèves d'être acteurs de leurs propres apprentissages, d'expérimenter, de vivre des expériences. Impliquer les élèves dans le choix des actions de préservation de l'environnement sera particulièrement apprécié.
4. **Mettre en place une action permettant un changement de comportement dans le temps en faveur de l'environnement**.
5. **Privilégier l'expérimentation** et le contact avec le terrain et la nature (privilégier les sites à proximité de l'établissement et notamment les Espaces Naturels Sensibles). Le projet devra nécessairement s'inscrire dans cette idée de sortir de l'établissement afin que les élèves établissent un contact direct avec l'environnement proche en lien avec le thème travaillé.
6. Proposer un **projet sur plusieurs mois**, répartis dans l'année scolaire.
7. Prévoir la **valorisation** de l'action au-delà de la classe (ex. la fête de la science, événement CD41 qui rassemble les porteurs de projets, rencontres Jeunes Chercheurs...).
8. **Proposer une évaluation du projet**.
9. Pour les écoles élémentaires, un partenariat avec le collège de rattachement est encouragé.

## CONTACTS :

Graine Centre-Val de Loire  
Julien Levrat  
[Julien.levrat@grainecentre.org](mailto:Julien.levrat@grainecentre.org)  
02 54 94 62 80



## PARTENAIRES FINANCIERS :

